

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de
Conseillers élus :
15

Séance du 11 mars 2021

Conseillers
en fonction :
15

Sous la présidence de M. le Maire : Alain GRISÉ
Mmes et MM. les Adjoints : Claude HECHT, Pascal ZIMBER.
Les Conseillers : Marie-Madeleine MAQUEDA, Muriel BOFF, Nadine MORIN,
Alain LUDWIG (*à partir du point n°4*), Richard GASPARD, Philippe HECHT,
Nacima ALTERMATT, Frédéric FARGEOT, Olivia GUILLOTIN, Lysiane HAESSIG.

Conseillers
présents
13

Absents excusés :

- Mme Sandra SCHNEIDER donne procuration à M. Alain GRISÉ
- M. Emmanuel GÉRARD donne procuration à M. Claude HECHT

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du service de l'eau, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SERVICE DE L'EAU

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal ZIMBER, délibérant sur le compte administratif 2020 du service de l'eau, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	1.860,61 €	10.076,93 €	0,00 €	10.076,93 €	1.860,61 €
Opérations de l'exercice	93.526,07 €	35.534,77 €	126.853,79 €	169.888,01 €	220.379,86 €	205.422,78 €
TOTAUX	93.526,07 €	37.395,38 €	136.930,72 €	169.888,01 €	230.456,79 €	207.283,39 €
Résultats de clôture	56.130,69 €	0,00 €	0,00 €	32.957,29 €	23.173,40 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-----	-----	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	93.526,07 €	37.395,38 €	136.930,72 €	169.888,01 €	230.456,79 €	207.283,39 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	56.130,69 €			32.957,29 €	23.173,40 €	

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020, sans observations.

4. COMPTES-RENDUS DES RAPPORTEURS DE COMMISSIONS ET DES DÉLÉGUÉS DE SYNDICATS

Les rapporteurs des commissions communales ainsi que les délégués des différents syndicats rendent compte au Conseil Municipal des différents points des réunions auxquelles ils ont assisté.

M. Alain LUDWIG arrive en cours de séance.

5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU CCAS

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 du CCAS, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

6. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU CCAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal ZIMBER, délibérant sur le compte administratif 2020 du CCAS, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12.295,99 €	0,00 €	12.295,99 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	7.528,80 €	7.704,01 €	7.528,80 €	7.704,01 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	7.528,80 €	20.000,00 €	7.528,80 €	20.000,00 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12.471,20 €	0,00 €	12.471,20 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-----	-----	-----	-----
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	7.528,80 €	20.000,00 €	7.528,80 €	20.000,00 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €		12.471,20 €		12.471,20 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 de la Forêt, présenté par la Trésorière de SCHIRMECK.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Pascal ZIMBER, délibérant sur le compte administratif 2020 de la Forêt, dressé par M. le Maire Alain GRISÉ, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	421.457,90 €	0,00 €	421.457,90 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	174.665,15 €	213.119,99 €	174.665,15 €	213.119,99 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	174.665,15 €	634.577,89 €	174.665,15 €	634.577,89 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	459.912,74 €	0,00 €	459.912,74 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	-----	-----	-----	-----
TOTAUX CUMULÉS	0,00 €	0,00 €	174.665,15 €	634.577,89 €	174.665,15 €	634.577,89 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €		459.912,74 €		459.912,74 €

- constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête à l'unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

9. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 DE LA FORÊT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. le Maire Alain GRISÉ,

- après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2020 de la Forêt,
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la Forêt,
- constatant que le compte administratif 2020 de la Forêt présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2019	Virement de la SF	Résultat EX 2020	Restes à Réal 2020	Solde des R. à R.	Chiffre Affect Rés.
INVEST	0,00 €	-----	0,00 €	Dép 0,00 € Rec 0,00 €	0,00 €	0,00 €
FONCT	421.457,90 €	0,00 €	38.454,84 €	-----	-----	459.912,74 €

- considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (*le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement*),
- après délibération et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	421.457,90 €
Virement à la section d'investissement €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE :	
	EXCÉDENT
	38.454,84 €
	DÉFICIT
 €
A) EXCÉDENT AU 31/12/2020	459.912,74 €
Affectation obligatoire	
➤ à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) €
Déficit résiduel à reporter : €	
➤ à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) €
Solde disponible : €	
Affecté comme suit :	
- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	459.912,74 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour €	
B) DÉFICIT AU 31/12/2020	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) €
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) €
Déficit résiduel à reporter – budget primitif € €
Excédent disponible (voir A solde disponible) €
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté €

10. PORTES SECTIONNELLES ATELIERS MUNICIPAUX

L'Adjoint au Maire Claude HECHT évoque l'état préoccupant des ouvertures aux ateliers municipaux rue des Loisirs. Le dernier contrôle de sécurité a en effet révélé la nécessité d'y prévoir le remplacement de deux des huit portes sectionnelles.

Afin de garantir la sécurité des utilisateurs et plus particulièrement du personnel technique, M. HECHT fait part des devis suivants sollicités auprès d'entreprises spécialisées :

- GÜNTHER FRANCE à REICHSTETT : 9.035 € HT
- SARL SDEM à STRASBOURG : 10.975 € HT
- MANUREGION à EPPFIG : 8.400 € HT

Les huit portes sectionnelles actuellement en place provenant déjà de trois fournisseurs différents dont GÜNTHER, M. HECHT suggère de privilégier l'offre proposée par cette Société.

Il précise également que l'activité sous-traitante de GÜNTHER FRANCE basée à OBERHASLACH constitue un avantage certain pour la commune en cas d'intervention nécessaire ou pour toute opération de maintenance.

Après avoir examiné les offres et après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de procéder au remplacement de deux portes sectionnelles défectueuses aux ateliers municipaux,
- retient à cet effet le devis de GÜNTHER FRANCE pour un montant de 9.035 € HT.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2021.

11. DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire présente au Conseil Municipal la lettre de la MFR de ST DIÉ (Maison Familiale Rurale) sollicitant l'attribution d'une subvention de 100 € au titre de la scolarisation d'un élève domicilié dans notre commune.

M. le Maire précise que la MFR de ST DIÉ participe de manière originale au service public de formation en proposant l'alternance et une gestion administrative familiale. Elle est contractualisée avec le Ministère de l'Agriculture et le Conseil Régional, et bénéficie à ce titre de subventions de fonctionnement forfaitaires par élève, ne couvrant néanmoins pas l'ensemble des charges du personnel.

D'autres concours financiers complémentaires sont par conséquent recherchés pour alléger le coût à la charge des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité émet un avis favorable et décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 € à la MFR de ST DIÉ. Ce crédit sera inscrit au budget primitif 2021.

12. ACHAT TERRAIN

M. Le Maire évoque le site de l'ancienne Gendarmerie, sur lequel la SIBAR, propriétaire des parcelles, avait projeté de construire deux bâtiments collectifs abritant des logements sociaux.

Un permis initial puis modifié avait été accordé à la SIBAR, qui avait ensuite sollicité et obtenu un délai supplémentaire pour la réalisation de cette opération, pour ensuite être définitivement abandonnée.

La SIBAR, devenue entretemps Alsace Habitat, a renoncé à implanter des logements sociaux à URMATT pour se concentrer dans les agglomérations où la demande est plus forte.

M. Le Maire indique que le terrain, situé en section 3, composé des parcelles 126 (17,20 ares) et 127 (1,65 ares), soit une surface totale de 18,85 ares, est susceptible d'intéresser la commune. Il rappelle à ce sujet ses contacts avec un responsable de Âges & Vie, constructeur et gestionnaire de petits établissements pour personnes âgées dépendantes.

Tout projet imposant néanmoins à la municipalité de se porter au préalable acquéreur du site, il a invité Alsace Habitat à solliciter le Service des Domaines pour une estimation de ce bien.

M. le Maire fait savoir que l'intégralité de la propriété a été évaluée à un montant total de 173.420 € HT par les Domaines, ce qui représente un coût de 9.200 € HT l'are.

Il invite les Conseillers à exprimer leur avis et à statuer sur cette éventuelle acquisition.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- émet un avis favorable de principe à l'achat des parcelles 126 et 127 de la section 3 d'une superficie totale de 18,85 ares, au prix total de 173.420 € HT,
- charge M. le Maire d'en informer le propriétaire Alsace Habitat.

Les frais de transaction seront à la charge de la commune.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021 de la commune.

13. BÂTIMENT COMMUNAL 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Comme évoqué lors de la dernière séance en date du 3 décembre 2020, M. le Maire aborde à nouveau la situation du bâtiment locatif au 34, rue du Général de Gaulle, dont la commune est propriétaire, vacant depuis le décès de la locataire le 30 septembre dernier.

Il rappelle les actions menées entretemps sur le bâtiment. Suite au signalement de fissures en façades, il s'était rendu sur place avec le bureau d'études génie civil Volumes et Images pour une analyse structurelle du bâtiment, et un diagnostic de constat de la situation a été établi. La valeur de ce bien a par ailleurs été évaluée à 167.500 € +/- 5 % par ORPI Immobilier.

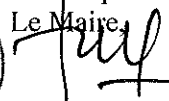
Considérant que la commune n'a pas pour vocation à être bailleur et vu les dépenses nécessaires à sa remise en état, M. le Maire invite les Conseillers à se prononcer sur la pertinence de conserver ou non cette propriété dans le patrimoine communal.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- émet un accord de principe à la mise en vente du bien cadastré section 3 parcelle 147, d'une superficie de 10 ares, situé 34, rue du Général de Gaulle à URMATT,
- autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette aliénation.



Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme :

Le Maire,


Alain GRISÉ

